

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 3834 à 3843

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Les articles L. 1243-10 et L. 1251-33 du même code sont abrogés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime les exonérations actuelles de l'indemnité de précarité d'emploi.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3834	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3835	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3836	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3837	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3838	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3839	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3840	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3841	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3842	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3843	de	M.	André CHASSAIGNE